

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 25 Février 2019

Le vingt-cinq février deux mille dix-neuf à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 07 février 2019

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, COMTE Pierre, CADOUX Suzanne, MESTRALLET Aline, HUGUENIN Jean-Jacques, DELACUVELLERIE Inès, ESQUENET Christophe, VEROLLET Guillaume

Absent excusé :

Absente pour indisponibilité : GUCHER Catherine

La séance est ouverte à 20 H 00

Présence de deux administrés à cette séance.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance :

Mme Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions. Le compte-rendu de la séance du 22 Janvier 2019 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

Travaux

- Sécurisation Village lancement appel d'offre 1^{er} Tranche VC1
- Réactualisation devis aménagement place Novel-Cattin
- Positionnement sur devis alarme incendie bâtiment Mairie
- Gestion des plaques maisons d'habitations
- **Délibération**
 - Adhésion CAUE
 - Refacturation au SIVU Scolaire Le Castelet les frais de fonctionnement
- **Ressources Humaines**
 - Arrêté de nomination en stagiaire agent technique
- **Urbanisme**
 - Présentation mandats vente lots du lotissement
 - Présentation des demandes en cours
 - Projet bail TDF
- **Points et informations divers**
 - Bilan dépense énergétique
 - Modalité du tri sélectif
 - Construction Maison Morel
 - Charges scolaires La Rochette
 - Chemin rural les Cantins
 - Compte-rendu recensement
 - Le Débat National
 - Rendu TA PLU

Retour commission animation

Travaux

I. Sécurisation Village lancement appel d'offre 1^{er} Tranche VC1 :

Dans le cadre du projet de sécurisation du village, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour lancer le marché des travaux sur la voirie communale 1.

Ces travaux font l'objet d'un marché public à procédure adaptée. Selon le descriptif technique réalisé par le maître d'œuvre (Bureau d'études EMOAA) les entreprises désirant répondre à l'offre du marché ont jusqu'au 15 Mars 2019 12h00 pour déposer leur dossier en ligne.

Une publicité est publiée dans le journal du Dauphiné Libéré.

II. Réactualisation devis aménagement place Novel-Cattin :

L'analyse des offres se déroulera prochainement avec les membres de la commission travaux, le Maire indique avoir reçu deux devis concernant l'aménagement place Novel- Cattin :

- 1^{ère} entreprise : Démolition : 30 345 € HT
Reprise façade : 14 227 € HT
- 2^{ème} entreprise : Démolition : 16 400 € HT
Reprise façade : 14 100 € HT

Après l'analyse des offres par le commission travaux le conseil municipal délibérera.

III. Positionnement sur devis alarme incendie bâtiment Mairie (Délibération N°1)

Le Maire indique avoir reçu deux devis concernant l'alarme incendie bâtiment Mairie. Les devis sont les suivants :

- 1^{ère} entreprise 1500.00 € HT (1800 € TTC)
- 2^{ème} entreprise 3 364.54 € HT (4 037.45 € TTC)

A l'occasion du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire le 02/03/2019), après décision du conseil, la somme sera inscrite au BP 2019 et délibéré en séance plénière.

IV. Gestion des plaques maisons d'habitations

Les plaques de numérotation pour les nouvelles habitations vont être mises en place dans le courant du mois de Mars.

Le maire rappelle que les habitants qui ne disposent pas de plaque de numérotation doivent se signaler en mairie.

Guillaume VEROLLET et Pierre COMTE ont en charge le suivi de ce dossier dont la passation de commande des plaques manquantes.

Délibération

V. Adhésion CAUE : renouvellement adhésion (Délibération N°2)

Le Maire propose de renouveler l'adhésion pour l'année 2019 au C.A.U.E. de la Savoie Le montant de la cotisation est de 50 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'adhérer au C.A.U.E. et de verser une cotisation de 50 € pour l'année 2019.

VI. Refacturation au SIVU Scolaire Le Castelet les frais de fonctionnement (Délibération N°3).

REFACTURATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT Commune ==> SIVU	
DESIGNATION	MONTANT
Carburants :	500 €
Fournitures de petit équipement :	
Bobine fil débroussailleuse	90 €
Vêtement travail	150 €
Locations photocopieur + maintenance	150 €
Autres matières et fournitures	58 €
Eau, Electricité et Chauffage	1 200 €
Service Nettoyage	600 €
TOTAL	2 748 €

Le montant à refacturer est de 2 748 € sachant qu'en 2017/2018 la salle polyvalente était utilisée 2 fois/ semaine dans le cadre des NAP.

Les coûts seront moindres pour 2018/2019 avec le retour à la semaine à 4 jours (suppression des NAP).

Le conseil Municipal vote à l'unanimité pour la refacturation des frais de fonctionnement Commune de Villard-Sallet SIVU et autorise le Maire à émettre un titre.

Ressources Humaines

VII. Arrêté de nomination en stagiaire agent technique

L'arrêté de nomination en stagiaire de l'agent technique sera soumis au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

Le CDD de l'agent technique est reconduit du 22 Février 2019 au 31 Mars 2019.

Urbanisme

VIII. Présentation mandats vente lots du lotissement

Les 2 lots du lotissement le Grand Pré ont été confiés à CAPIFRANCE

IX. Présentation des demandes en cours

Une déclaration préalable a été déposée à la mairie.

X. Projet bail TDF

Suite à la demande de TDF pour le dépôt d'un 2^{ème} pylône sur le site des Tours, un projet d'acte établi par le TDF a été présenté.

Les élus sont invités à faire part de leurs remarques avant toute décision.

Questions et informations divers

XI. Bilan dépenses énergétiques

Une synthèse des dépenses énergétiques des bâtiments et des éclairages publics a été faite. Il est à remarquer que la moitié des dépenses sont liés aux abonnements, frais et taxes.

Un rendez-vous avec DSE (prestataire commune) sera programmé dans le cadre d'une réflexion globale sur l'éclairage public.

XII. Modalités du tri sélectif

Pierre COMTE rappelle les nouvelles consignes de tri concernant l'ensemble des emballages. Une information a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants.

XIII. Construction Maison Morel

Les travaux effectués dans le cadre de la construction de la maison MOREL, proche du cimetière, nécessite le passage d'un huissier dans un souci de sécurisation.

Un rendez-vous avec un huissier de justice sera pris.

XIV. Charges scolaires la Rochette

Le Maire rappelle que deux enfants de Villard-Sallet sont scolarisés à l'école de la Rochette. Le coût de facturation est différent par rapport à notre coût :

- Pour l'année 2015/2016 l'un des enfants : 660 € pour 6 mois
- Pour l'année 2016/2017 les deux enfants : 3 000 €
- Pour l'année 2017/2018 les deux enfants : 2 080 €
- Pour l'année 2018/2019 les deux enfants : 2 080 €

Le coût de scolarisation à l'école de la Rochette pour les deux enfants est de 7 820 €

Dans un souci d'équité, la commune refuse de payer les tarifs imposés par la Rochette, et propose la prise en charge de ces frais de scolarité à hauteur du coût de scolarité au sein de l'école des Tours Montmayeur soit :

- Pour l'année 2015/2016 l'un des enfants : 560.17 € pour 6 mois
- Pour l'année 2016/2017 les deux enfants : 2274.34 €
- Pour l'année 2017/2018 les deux enfants : 1490.33 €

Pour l'année 2018/2019 (année scolaire en cours) le coût par enfant sera calculé en octobre 2019.

Le coût de scolarisation à l'école des Tours de Montmayeur est de 4 324.84 € avec une année en moins.

XV. Chemin rural les Cantins

Une demande de réfection et l'élargissement du chemin rural a été déposé par un propriétaire rénovant une habitation. Une visite de terrain avec 3 élus, Pierre COMTE, Christophe ESQUENET et Jean-Claude MESTRALLET et le propriétaire a eu lieu le 17 Février 2019.

Compte-tenu de la demande, pour des raisons de sécurité, les élus ne sont pas favorables à cette réalisation sachant qu'un chemin rural (bien privé de la commune) ne fait pas partie de l'inventaire des voiries communales.

XVI. Compte rendu recensement

Suite au recensement communal qui s'est déroulé du 15 Janvier 2019 au 15 Février 2019 la Municipalité souhaite remercier l'agent recenseur Mr Yvon BERNARD-MAUGIRON pour le travail effectué.

Le Maire remercie les habitants de l'accueil réservé à l'agent recenseur.

XVII. Le Débat National

Le cahier de doléance a été transmis en préfecture le 22 février 2019. Une personne est passée en mairie pour inscrire 8 doléances.

En parallèle le Maire a consulté les mairies voisines « La Trinité, La Croix de la Rochette et Rotherens » pour organiser une réunion publique dans le cadre du grand Débat National.

XVIII. Compte rendu du tribunal administratif sur le recours du PLU

Deux recours ont été déposés contre le PLU, un par la SARL Milan et l'autre par l'Association des Amis de Montmayeur et de Villard-Sallet. L'audience a eu lieu le 29 Janvier 2019 et la lecture a été faite le 12 Février 2019.

La requête de SARL Milan a été rejetée, la société Milan et M. VANET verseront solidairement à la commune de Villard-Sallet la somme de 1 200 € au titre des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Pour les Amis de Montmayeur et de Villard-Sallet la délibération du 11 octobre 2017 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Villard-Sallet est annulée en tant qu'elle prévoit la création d'une zone Nj sur les parcelles A 823, 824, 825 et 826 et d'un emplacement réservé n°5 sur la parcelle A 1371. Le surplus des conclusions des parties est rejeté.

Pour le reste, le PLU est validé. Le délai de recours des parties est de 2 mois à compter du 12/02/2019, date de rendu du jugement.

XIX. Retour Commission Animation

Les différents événements, fête des parents, cinéma plein air, la journée européenne du patrimoine, la soirée « Belledonne et Veillées », commémoration du 11 novembre seront reconduits cette année.

La Commune participera également à l'apéritif qui succède à la messe annuelle et diffusera une ou plusieurs éditions du journal communal.

Nous profiterons de la fête des parents pour inviter tous les nouveaux habitants et marquer leur installation dans notre village.

La réunion préparatoire du conseil municipal est fixée au Mardi 19 Mars 2019 à 20h00.
La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au Mardi 2 avril 2019 à 20h00.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22H00.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET



